

Bruxelles, le 11 juin 2026
(OR. en, de)

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0419(COD)**

10208/26
ADD 1

LIMITE

**ECOFIN 782
FISC 212
UD 168
ENV 674
CLIMA 305
CODEC 1102**

**ECB
EIB**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2023/956 en ce qui concerne l'extension de son champ d'application aux marchandises en aval et les mesures anticcontournement - Orientation générale = Déclarations

Les délégations trouveront ci-après les déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil.

Déclaration de l'Estonie sur l'extension en aval du MACF

L'Estonie soutient le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) en tant qu'instrument important pour prévenir les fuites de carbone, préserver la compétitivité de l'industrie de l'UE et contribuer à la réduction des émissions mondiales.

En tant qu'économie de petite taille et très ouverte, l'Estonie attache une importance particulière à ce que toute future extension du MACF reste proportionnée, ciblée et réalisable sur le plan administratif. Si des mesures visant à lutter contre les risques réels de fuite de carbone et de contournement peuvent se justifier dans certains secteurs en aval, l'extension des obligations du MACF aux biens de consommation largement échangés et aux produits dont les chaînes de valeur mondiales sont complexes pourrait engendrer des coûts de mise en conformité significatifs pour les entreprises, des charges supplémentaires pour les douanes et les autorités nationales ainsi qu'une complexité administrative accrue, en n'apportant que des avantages supplémentaires limités pour le climat.

L'Estonie est favorable à l'extension du MACF aux produits en aval lorsqu'il existe une incidence importante sur le climat, un risque manifeste de fuite de carbone ou de contournement et un lien étroit avec les matériaux couverts par le MACF. La sélection de produits supplémentaires devrait se fonder sur des critères objectifs et s'appuyer sur une évaluation adéquate des incidences de ces produits, y compris les effets potentiels sur les prix, les coûts de mise en conformité, les charges administratives et les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les États membres de petite taille et dépendants des importations.

Pour un certain nombre de produits proposés au cours des négociations au-delà de la proposition initiale de la Commission, ces incidences n'ont pas été suffisamment évaluées. Compte tenu de ces préoccupations, l'Estonie s'abstient en ce qui concerne l'orientation générale. L'Estonie estime que toute extension future du MACF devrait suivre une approche progressive et fondée sur des données probantes, guidée par l'expérience pratique de la mise en œuvre et par des analyses d'impact complètes, en veillant à ce que le champ d'application du mécanisme reste axé sur les produits et les secteurs dans lesquels il peut contribuer le plus efficacement à ses objectifs en matière de climat et de compétitivité.

Déclaration de l'Allemagne

Nous remercions la présidence du Conseil et la Commission pour leurs travaux constructifs sur ce dossier.

Du point de vue de l'Allemagne, le projet présenté constitue un compromis acceptable. Il importe d'entamer maintenant les négociations en trilogue. Il est particulièrement important pour l'industrie de traiter dès à présent les questions de l'extension en aval et des risques de contournement.

Nous souhaiterions encore soulever les points suivants:

- En ce qui concerne l'extension en aval, il nous semble important que les États membres soient étroitement associés aux négociations en trilogue. L'examen de l'extension de la liste sur la base de critères se fera de manière continue, comme le prévoit la proposition actuelle.
- En outre, la question de l'inclusion de la ferraille post-consommation en tant qu'intrant dans la production d'aluminium devrait être réexaminée de manière approfondie.
- Pour que la mise en œuvre soit la moins bureaucratique possible, il nous semble également important que des valeurs par défaut mondiales pour les produits en aval soient en principe appliquées dès le départ. Lorsque les données reposent sur une base fiable, la Commission devrait déterminer des valeurs par défaut par pays pour un produit donné, comme cela est envisagé dans le compromis, et appliquer ces valeurs plutôt que la valeur par défaut mondiale.
- D'autres mesures visant à lutter contre le contournement et les abus, ainsi qu'à réduire les formalités administratives, tout en préservant la protection contre les fuites de carbone, l'objectif d'atténuation du changement climatique et l'acceptation internationale du mécanisme, doivent être envisagées tant lors de la mise en œuvre du règlement MACF que dans la perspective d'une future adaptation du règlement MACF. C'est précisément dans ces domaines qu'il importe de suivre de près l'évolution réelle de la situation et de réagir rapidement. À cet égard, il conviendra d'utiliser les possibilités d'intervention prévues dans la proposition actuelle. Nous demandons également à la Commission de tenir compte des objectifs de protection contre le contournement et les abus, ainsi que de débureaucratisation et de simplification des procédures, en particulier dans le cadre du prochain processus d'examen.

- Il est également essentiel de trouver une solution pour protéger les exportations contre les fuites de carbone. Qu'il s'agisse de la proposition relative à un Fonds temporaire pour la décarbonation ou de la solution durable annoncée dans le cadre de la réforme du SEQE, il est important que les entreprises bénéficient de prévisibilité dès que possible.
 - Il est essentiel que le MACF, qui fait partie de la panoplie d'instruments permettant d'atteindre nos objectifs en matière de climat, offre une protection efficace contre les fuites de carbone pour les secteurs industriels couverts, contribuant ainsi à préserver la compétitivité des secteurs industriels concernés. La réalisation de cet objectif doit faire l'objet d'un suivi constant, notamment dans le cadre du prochain processus d'examen.
-